Département de la Seine Maritime

VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont Tél. :02 35 85 80 11 – Fax : 02 35 85 60 08 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

DECISION DU MAIRE – ART L 2122.22 / 2024-05-16

ARRETE DE VIREMENTS DE CREDITS – EXERCICE 2024 BUDGET CCAS SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Le Maire,

- Vu les lois et règlements en vigueur,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment l'article L 5217-10-6 ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date 13/10/2022 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à partir du 1er janvier 2023,
- Sur le fondement de l'article L 5217-10-6 du CGCT, le Président peut procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel si cela est indiqué en page 5 du BP; dans notre cas il n'est pas inscrit mais la présidente s'engage à le modifier lors du prochain conseil d'administration,
- Considérant qu'il y a lieu d'employer sur l'exercice 2024 les crédits inscrits au chapitre 65 et notamment à l'article 657381 pour faire face à une cotisation d'assurance SMACL dont les crédits inscrits à l'article 6161 du chapitre 011 sont insuffisants.

DECIDE

- Article 1 : Effectuer les virements des crédits tels que présentés ci-après,

Chapitres	Désignation	Dépenses		Recettes	
Articles		Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
65/657381	Subvention de fonctionnement	5000.00			
011/6161	Multirisques		5000.00		

- Article 2 : Conformément à l'article L 5217-10-6 du CGCT, il sera rendu compte de ces virements de crédits au prochain conseil municipal ;
- Article 3 : le Directeur Général des Services et le trésorier sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera rendue exécutoire après publication et transmission au représentant de l'Etat.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20240516-2024-05-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2024

Fait à Saint Nicolas d'Aliermont, Le 16 mai 2024 Le Maire, Blandine LEFEBVRE



